



Annuler une vente d une sucesion

Par **Sacha55**, le **25/03/2021** à **16:34**

Bonjour j aimerais faire annuler une vente d un bien en dessous de sa valeur réelle par un notaire qui pouvait faire des recherches d héritiers jusqu au 6e degré et a utilisé un généalogiste pour me cacher la date de la vente. Je n ai pu contester la vente ni ses honoraires car je n ai pas signé dé contrat de révélation mais une procuration m empêchant d avoir un suivi de la succession. Que puis je faire ? Cdt

Par **youris**, le **25/03/2021** à **18:00**

bonjour,

pour faire annuler une vente, vous devez commencer par prendre un avocat qui sera nécessaire pour cette procédure.L'avocat vous indiquera si en fonction du prix de vente et de la valeur du bien, la vente peut être annulée

que veut dire votre phrase : *une procuration m empêchant d avoir un suivi de la succession.*

quel est le rapport entre cette succession et vous ?

la signature d'un contrat de révélation n'est jamais une obligation.

salutations